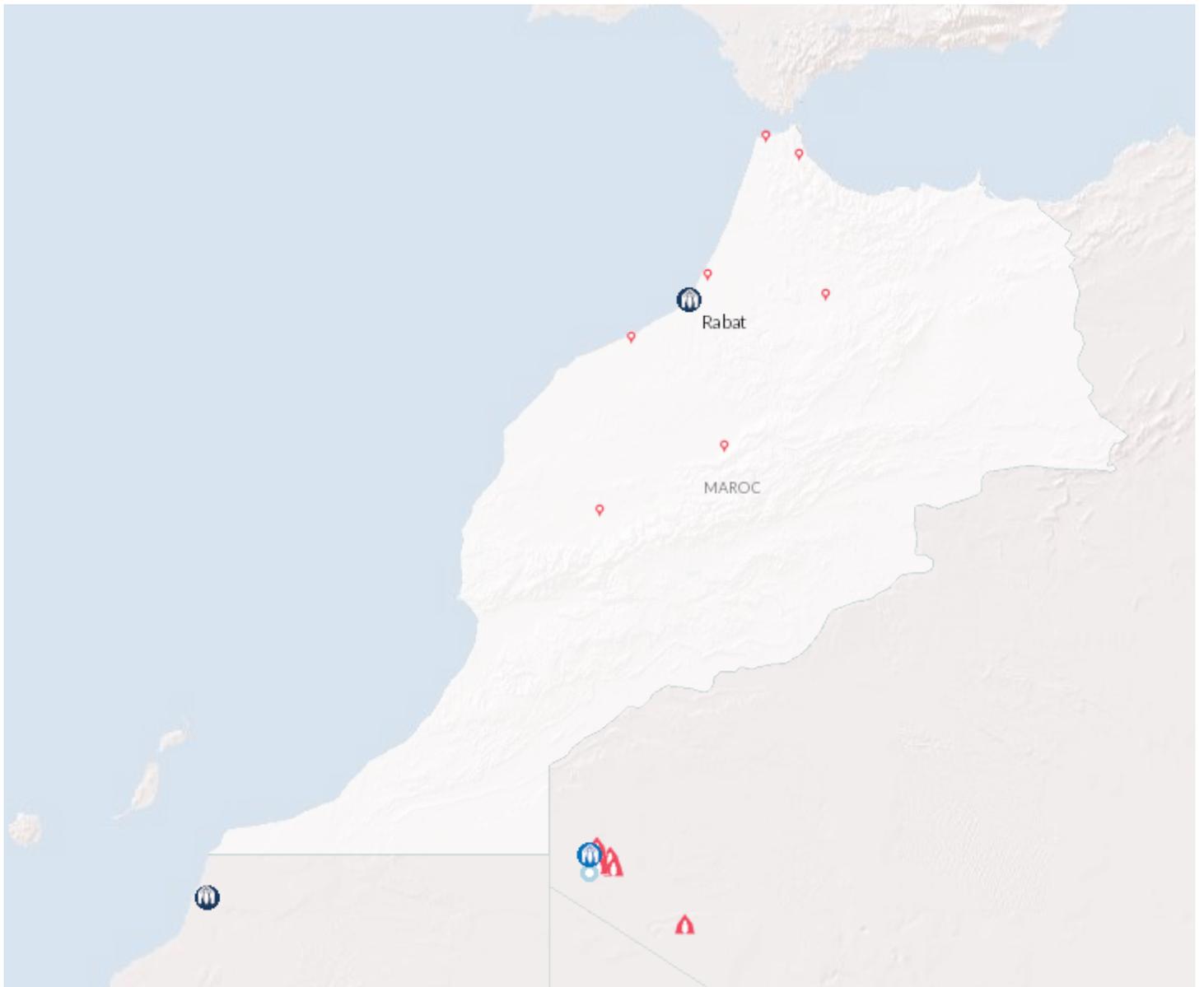


Rapport de fin d'année 2017

23/7/2018

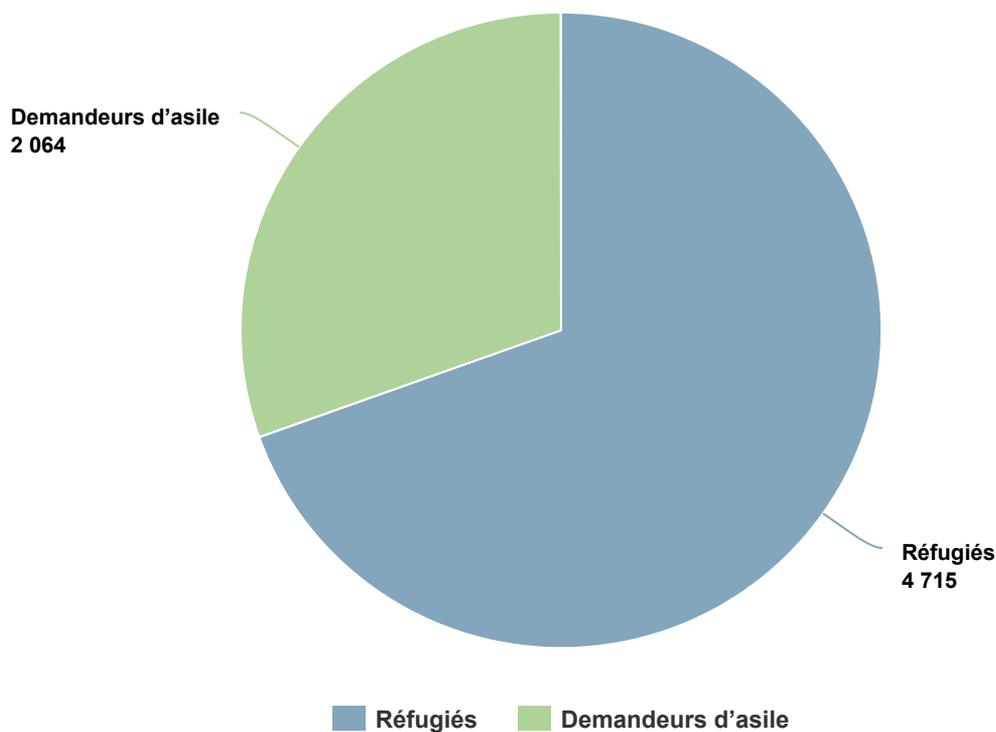
Opération: Maroc



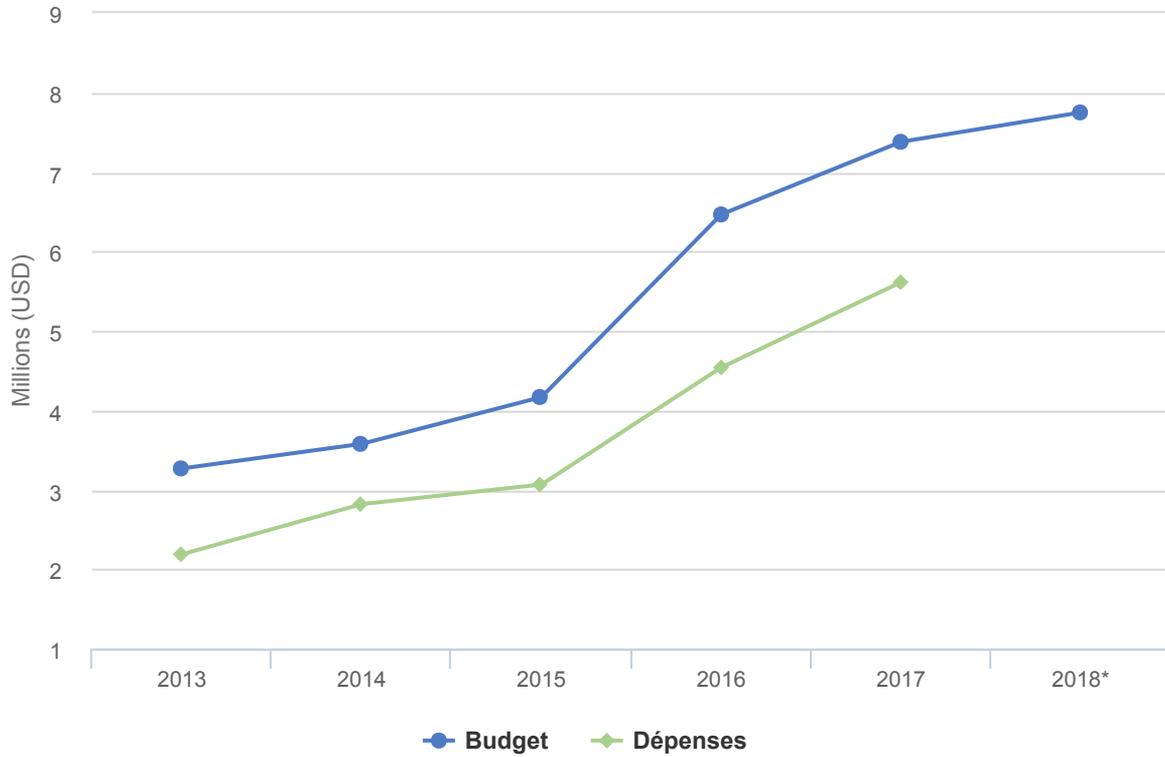
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 1% EN 2017

2017	6,779
2016	6,733
2015	5,473



Budgets et Dépenses - Maroc



Contexte opérationnel

Traditionnellement pays de transit, le Maroc est également devenu un pays d'accueil pour les réfugiés et les migrants. Les réfugiés résident dans 47 villes sur l'ensemble du pays. Cette tendance est positive pour l'intégration locale mais elle représente également un défi pour l'accès du gouvernement, du HCR et des partenaires aux personnes les plus vulnérables.

La politique nationale en matière de migration et d'asile permet aux réfugiés de bénéficier de l'accès au système éducatif, aux soins de santé et au marché du travail. Des lacunes subsistaient toutefois. Par exemple, l'élargissement du régime d'assurance maladie aux réfugiés a pris du retard.

Alors que la soumission d'un projet de loi sur l'asile au Parlement était en cours, le HCR a continué d'enregistrer et d'instruire toutes les demandes d'asile, notamment dans le cadre de la détermination du statut de réfugié au Maroc. Les demandeurs d'asile considérés par le HCR comme répondant aux critères pour bénéficier du statut de réfugié sont ensuite orientés vers la commission interministérielle ad hoc qui gère la régularisation des réfugiés. Dès leur reconnaissance, les autorités marocaines délivrent des cartes de réfugiés sur la base desquelles les réfugiés peuvent obtenir un permis de séjour. Cependant, la régularisation des réfugiés par la commission interministérielle a été suspendue depuis mars 2017. Par conséquent, les réfugiés sont restés sans documents et n'ont pas pu accéder au marché du travail formel. Le HCR a continué de plaider auprès des autorités marocaines pour que le processus reprenne.

En décembre 2016, le Maroc a lancé une deuxième campagne de régularisation des migrants irréguliers. La précédente campagne avait eu lieu en 2014 au bénéfice de nombreux Syriens. Les migrants régularisés ont accès à des permis de séjour et ont droit à l'éducation et à l'emploi formel.

Tendances démographiques

En 2017, le nombre de réfugiés enregistrés auprès du HCR est resté stable, soit près de 4 770. Les réfugiés au Maroc proviennent de plus de 37 pays, la majorité (63 pour cent) étant originaire de la République arabe syrienne (Syrie). Le nombre de demandes d'asile a diminué de 20 pour cent, passant de 3 950 en 2016 à 3 120 en 2017.

Chiffres clés

- 87% des enfants réfugiés et demandeurs d'asile ont été inscrits à l'école primaire
- 550 familles ont bénéficié d'aides en espèces conditionnelles pour l'éducation
- 420 étudiants ont bénéficié de bourses d'études
- 120 réfugiés ont bénéficié de formations professionnelles
- 80 nouveaux microprojets et trois coopératives pour réfugiés ont été créés
- 45 réfugiés sont entrés sur le marché du travail et 24 autres ont suivi un apprentissage dans des entreprises privées

Principales réalisations

- La moitié des nouvelles demandes d'asile ont été orientées vers le HCR par des ONG partenaires travaillant dans les régions frontalières et au nord, offrant ainsi une alternative sûre à la poursuite dangereuse de leur parcours migratoire.
- Plusieurs mémorandums d'accord ont été signés avec des institutions nationales, comme l'École Nationale Supérieure de l'Administration (ENSA) et l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC), afin de promouvoir l'inclusion des réfugiés.
- En coopération avec le Ministère chargé des Affaires de la Migration, le HCR a mené des campagnes visant à encourager le secteur privé à embaucher des réfugiés.

- Lancement et mise en œuvre réussis de l'Initiative Académique Allemande Albert Einstein pour les réfugiés (bourse DAFI) au Maroc.

Besoins non satisfaits

- Par manque de financements, tous les réfugiés ayant besoin de soins de santé secondaires n'ont pas pu être aidés. Cela a conduit à des complications médicales graves dans certains cas.
 - Les aides en espèces pour les plus vulnérables sont restées très modestes et certains réfugiés ont eu recours à des mécanismes de survie négatifs, comme la prostitution.
 - Le HCR n'a pu couvrir les frais de transport que d'un tiers des demandeurs d'asile les plus vulnérables orientés depuis les zones frontalières vers Rabat pour être enregistrés, ce qui a limité la possibilité de nombre d'entre eux de déposer une demande d'asile au Maroc.
-